

M-3 : Architectures de véhicules électriques et hybrides et fonctionnement de leur chaîne de traction**Objectifs de la formation :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Définir les caractéristiques d'un véhicule hybride et électrique
- Comprendre le fonctionnement des véhicules électriques et hybrides dans son environnement professionnel
- D'identifier le fonctionnement de la chaîne de traction

Public et pré requis :

❖ **Taille du groupe** : 5 Minimum

❖ **Type de public** : Tout professionnels de la réparation et de la maintenance automobile.

❖ **Connaissances requises** : Compréhension (et expression) écrite et orale de la langue Française.

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Modalités techniques et pédagogiques :

Exercices pratiques en situation en atelier : mise en œuvre des systèmes pour valider leur fonctionnement.

Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

Durée, coût et Modalités de déroulement :

Durée totale : 2 jours de 7 h = 14 heures

Lieu de formation : CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON

☎ 02 33 28 76 76

Coût de formation : 910 Euros.

Contact :

Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement

fduhaussay@3ifa.fr

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

Contenus de la formation :

- Définition des différentes architectures de véhicules : Electrique – Hybride
- Technologie Hybride :
Principe de fonctionnement
Hybride série, hybride parallèle
- Fonctions proposées par les hybrides
Stop and start, optimisation du point de fonctionnement
Les composants du système
Architecture des chaines de traction
- Technologie Electrique :
Principe de fonctionnement

- Les véhicules conventionnels à batterie
- Les véhicules connectés
- Système de propulsion
- Chaine de traction
- Le chargeur pour les VE et pour les HV
- Les règles de sécurité : les dangers de la haute tension, les habilitations

Suivi et évaluation :

- > Évaluation des connaissances en fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

Validation :

- > Attestation de fin de formation avec les acquis de formation
- > Feuille d'émargement.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.